



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT SPEA 2024

ACADEMIE : LIMOGES

Poste : Collège Georges Nigremont– Crocq

Éducation musicale et chant choral (CHAM)

Référence:

Lieu d'exercice :

Collège Georges Nigremont - (CHAM)

Projet d'établissement et présentation de la structure :

Le collège de Crocq (Giat) abrite en son sein une classe CHAM par niveau. Cette CHAM à dominante instrumentale s'appuie sur la structure partenaire du conservatoire à rayonnement départemental de Guéret. Elle a pour spécificité d'offrir aux élèves de ce collège isolé un enseignement musical renforcé autour des musiques traditionnelles notamment.

Le développement des classes à horaires aménagés (CHA), notamment musicales (CHAM), à l'école et au collège exige de porter une attention renforcée à l'affectation des professeurs dans les écoles et établissements concernés.

Ces classes s'appuient sur des textes rénovés en 2002 (arrêté et circulaire d'application) et 2006 (arrêté programme pour les de CE1 à 3^e). En termes de dispositions réglementaires relatives aux CHAM dans les collèges, la circulaire N°2002-165 du 2 août 2002 (*Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges*, MENE0201870C) précise : « Les postes de professeurs d'éducation musicale à pourvoir pour les classes concernées font l'objet d'une notification spécifique dans le cadre du mouvement déconcentré des personnels du second degré. »

Leur bonne mise en œuvre exige des compétences particulières pour les personnels enseignants qui en ont la charge, aussi bien pour l'école et le collège que pour l'établissement partenaire.

Missions:

- Assurer une formation musicale spécifique en conformité avec les textes en vigueur,
- S'engager dans la réalisation de projets musicaux en intégrant autant que possible l'EFCC et des publics variés (école, collège et/ou lycée)
- Inscrire son action dans l'établissement en collaboration avec les différentes disciplines et son environnement local
- Élaborer et mettre en œuvre avec une structure partenaire le projet pédagogique,
- Communiquer avec la structure, les parents, l'établissement,
- Conduire un ensemble vocal et/ou un ensemble instrumental de qualité,
- Nourrir des pratiques musicales articulées aux contenus de formation des programmes

Compétences et/ou aptitudes attendues

Compétences pédagogiques : une candidature CHAM doit explicitement pouvoir s'adosser à une connaissance réfléchie du programme de ces classes et des objectifs qu'elles poursuivent ; le professeur de CHAM notamment, ayant

la responsabilité de définir en partenariat un « projet pédagogique » déclinant spécifiquement à l'établissement et à chaque niveau de formation l'arrêté programme général, doit témoigner d'un savoir-faire, d'une expérience et d'une réflexion pédagogique approfondis.

Compétences TICE : les technologies occupent une place croissante dans la chaîne de création musicale comme dans les pratiques sociales de la musique ; en outre, l'informatique musicale propose des outils novateurs et particulièrement pertinents pour les divers besoins d'une éducation musicale de haut niveau. Une candidature en spécialité comme en CHAM doit donc pouvoir attester d'une compétence solide à cet égard, aussi bien en termes de connaissance des enjeux des technologies dans le monde musical contemporain, qu'en terme de pédagogie assistée par ces nouveaux outils.

Compétences techniques : la formation universitaire présidant à la réussite au concours de recrutement gagne à être renforcée par le suivi attesté et de haut niveau d'un cursus en établissement spécialisé, notamment dans les **disciplines techniques de la musique (formation musicale et écriture)** ; une **formation vocale** solide et expérimentée dans une diversité de situations musicales, est indispensable ; un bon niveau de **pratique instrumentale**, notamment de pianiste, est également requis ; enfin, une bonne technique de **direction de chœur**, renforcée par diverses expériences, est indispensable.

Compétences en gestion de projet : à l'interface entre le conservatoire et l'ensemble des élèves de la communauté scolaire, les classes CHAM d'un collège doivent rayonner dans les deux directions, et notamment dynamiser l'identité artistique du collège où elles sont implantées ; des projets de production, qui gagnent toujours à associer des élèves hors cursus CHAM, doivent pouvoir être régulièrement présentés à la communauté scolaire. Le professeur responsable de ces classes pour le collège doit pouvoir témoigner d'une expérience soutenue en ce domaine.

Compétences relationnelles : une candidature en enseignement CHAM au regard des actions partenariales entre établissements scolaires et/ou spécialisés, requiert d'indispensables compétences relationnelles. Le professeur responsable d'un tel cursus doit pouvoir animer cette relation, que celle-ci vise à définir le projet pédagogique du dispositif puis à suivre sa mise en œuvre, ou qu'elle s'attache à l'évaluation continue des progrès de chaque élève. En outre, sa capacité à collaborer avec les autres professeurs du lycée ou collège - et dans toutes les disciplines - garantira l'inscription d'un tel cursus dans un dynamique générale d'établissement.

CONTACT :

Pour toute question sur votre candidature : christophe.durand@ac-limoges.fr